



United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Centre du Patrimoine mondial

UNESCO/MAB-UNEP/GEF



Programme : « Renforcement des capacités scientifiques et techniques pour une gestion efficace et une utilisation durable de la diversité biologique dans les réserves de biosphère des zones arides et semi arides d'Afrique de l'ouest »

Rapport de travail

Suivi de l'état de la conservation de la Réserve de Biosphère du Parc National de la Comoé en Côte d'Ivoire, site de Patrimoine Mondial

10 - 23 Juin 2006

PARC NATIONAL DE LA COMOÉ



Consultant :

Dr. Amadou Boureima (UNESCO, Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger)

Septembre 2006

Introduction

Dans le cadre de la phase globale du projet régional UNESCO/MAB-UNEP/GEF sur le « Renforcement des capacités scientifiques et techniques pour une gestion efficace et une utilisation durable de la diversité biologique dans les réserves de biosphère des zones arides et semi arides d'Afrique de l'ouest » il nous a été demandé une étude visant à faciliter et communiquer des méthodes et pratiques pour améliorer l'implication et la responsabilité des communautés locales dans la gestion des réserves de biosphère. Cette étude porte sur six réserves de biosphère de zone semi-aride. Il s'agit du **W** (Niger) de la **Boucle de Baoulé** (Mali) de la **Mare aux Hippopotames** (Burkina Faso), de la **Comoé** (Côte d'Ivoire) du **Niokolo Koba** (Sénégal) et de la **Pendjari** (Bénin). L'étude devrait à terme :

Identifier les sources principales de **conflits liés à l'accès et à l'usage des ressources** et de la biodiversité, en prenant en compte les savoirs locaux des communautés locales ainsi que les contraintes principales de ces communautés ;

Identifier **les zones éco-fonctionnelles, ainsi que les bonnes pratiques** qui existent dans une réserve de biosphère susceptibles d'être appliquées ailleurs afin de limiter et de prévenir les conflits liés à l'accès et à l'usage des ressources ainsi que les conflits entre les différents groupes d'acteurs et usagers de la réserve ;

Contribuer à la préparation d'ateliers de formations nationaux et régionaux sur les aspects de prévention et de gestion des conflits dans les six sites.

Remerciements

La mission tient à exprimer ses remerciements les plus sincères à l'ensemble des personnes et des institutions de la Côte d'Ivoire pour l'accueil qui lui a été réservé. Le climat amical qui a présidé aux visites et aux réunions a permis, en toute sécurité, de parcourir la quasi-totalité du territoire ivoirien et d'analyser la situation des deux biens du patrimoine mondial au sein des difficultés globales du pays.

L'encadrement qui a accompagné la mission tout au long de ses visites de terrains a permis par la diversité de ses connaissances et l'étendue de ses compétences de répondre au plus large éventail de questions. Les rencontres organisées avec les forces armées (Forces de Défense et de Sécurité, Forces Armées des Forces Nouvelles) ont été riches de renseignements sur le passé récent concernant les territoires des deux réserves et sur leur avenir immédiat. Enfin les rencontres avec les villageois riverains des parcs, en présence de leurs chefs traditionnels ont montré combien les populations étaient soucieuses de leur avenir, un avenir dans lequel les réserves ont un grand rôle à jouer.

La mission souhaite remercier tout particulièrement le directeur général, le directeur technique, les conservateurs et les personnels de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), la directrice du Centre de Recherche en Ecologie et ses personnels, le Coordonnateur régional du Programme National de Désarmement, de Démobilisation et de Réconciliation et ses collaborateurs, le directeur de la Recherche au Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, le chargé de mission pour les micro projets au PNUD Côte d'Ivoire. Pour ce qui concerne la réserve de biosphère de la Comoé, il convient d'y associer le commandant adjoint de la zone de Bouna (FAFN), le conservateur et son équipe à Nassian, le roi de Lambira et ses notables et les deux techniciens de la station de recherche de la coopération allemande actuellement abandonnée.

1. Rappels

1.1. Les caractéristiques de la réserve de biosphère de la Comoé

La réserve de biosphère de la Comoé couvre une superficie de 1 150 000 ha. Il est partagé entre les sous-préfectures de Nassian et de Dabakala, respectivement au sud et sud-ouest et celle de Téhini au nord. Il a été classé comme parc national en 1968 par décret N° 68-81 du 9 février 1968, réserve de la Biosphère et Patrimoine Mondial par l'UNESCO en 1983. Les limites des zones périphériques (zone tampon, zone de transition...) ne semblent pas être clairement définies de même que leur terminologie. Il est nécessaire de procéder à un zonage avec une réglementation d'usage bien définie.

Depuis 2002 les parcs nationaux et réserves de la Côte d'Ivoire sont sous l'autorité de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserve (OIPR). Cet établissement Public National de type particulier a été créé par décret N°2002-359 du 24 juillet 2002 et couvre un ensemble de 8 parcs nationaux (1.828.574 ha), 3 réserves de faune (236.130 ha) et 2 réserves intégrales (7.500 ha) pour une superficie totale de 2.270.148 ha soit 6,5% du territoire national.

La Loi N°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles définit le cadre législatif dans lequel évoluent ces entités. Dans cette loi on peut retenir des dispositions importantes telles que :

- les article premier du Titre premier, 7 et 11 de la Section 1 définissent le parc national et les fonctions qui lui sont dévolues ;
- l'article 15 de la Section 3 statue sur les zones périphériques et la réglementation qui s'y applique ;
- l'article 18 de la Section 4 précise les conditions de modification des limites des parcs, zones périphériques, réserve naturelle intégrale ou réserve naturelle.
- l'article 30 de Section 2 définit les dispositions particulières à chacun des parcs et réserves notamment l'obligation d'établir un plan d'aménagement et de gestion, dans un délai maximum de cinq ans à partir de sa création ou de l'entrée en vigueur de la présente loi.

1.1. Contexte et justification de la mission

Contexte de la mission

La mission à la réserve de biosphère du parc national de la Comoé revêt une importance singulière du fait de la situation socio-politique qui prévaut en Côte d'Ivoire et subséquemment du classement de la réserve en patrimoine mondial en péril. Cette situation perdure depuis 2002 et des rapports circonstanciés ont été fournis par les gestionnaires du parc tous les ans au patrimoine mondial de l'Unesco. Les rapports 27COM 7B.3 (2003), 28COM 15A.2 (2004) et 29COM 7A.2 (2005) rendent compte de l'état de conservation par le Comité du Patrimoine Mondial et son Bureau. De la lecture de ces différents rapports il ressort les conclusions ci-dessous :

- **Le rapport sur l'état de conservation de 2003** : 27COM 7B.3 fait des constats et prend des décisions :
 - *Rappelle la décision prise lors de la 23ème session demandant à l'Etat partie d'inviter une mission au Parc National de la Comoé au cours de l'année 2000, afin de ré-évaluer les menaces sur l'intégrité du site, de planifier des mesures appropriées de*

réhabilitation d'urgence, et de soumettre au Comité un rapport détaillé sur l'état de conservation du bien, afin de permettre au Comité d'envisager son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril,

- *Note le récent rapport soumis par l'Etat partie au Centre du patrimoine mondial le 5 mai 2003, qui fait ressortir la situation de détérioration du site, mettant réellement celui-ci en danger du fait des troubles civils,*
 - *Exprime sa sérieuse inquiétude sur (a) les éventuels impacts des troubles civils actuels sur l'intégrité du site, (b) la diminution d'une large population de mammifères du fait de l'augmentation du braconnage incontrôlé et (c) l'absence des mécanismes efficaces de gestion;*
 - *Décide d'inscrire le Parc National de la Comoé sur la Liste du patrimoine mondial en péril;*
 - *Accepte l'invitation de l'Etat partie pour une mission telle que souhaitée lors de la 23e session, et demande à l'UICN et au Centre du patrimoine mondial d'effectuer une mission aussitôt que les conditions de sécurité le permettront. L'objectif de cette mission sera de revoir l'état de conservation du site et de développer un plan de mesures urgentes de réhabilitation, qui inclura des repères permettant à terme, de retirer le site de la Liste du patrimoine mondial en péril. Un rapport de mission devrait être rédigé afin que le Comité du patrimoine mondial puisse examiner l'état de conservation du bien à sa 28e session, en 2004.*
 - *Encourage les bailleurs de fonds tels que la GTZ (German Technical Cooperation) et l'Union Européenne qui assistent déjà l'Etat partie dans la gestion et le développement de Comoé, ainsi que les organisations non-gouvernementales (ONGs), à poursuivre leur soutien, et encourage également les autres donateurs à mobiliser leur ressources en faveur d'un soutien aux sites de la Côte d'Ivoire.*
- **Le rapport sur l'état de conservation de 2004 :** 28COM 15A.2 reprend les points du précédent rapport et précise:
- *sérieusement préoccupé par l'insécurité qui continue de régner en Côte d'Ivoire et par son impact potentiel sur le Parc national de la Comoé ;*
 - *Demande à l'Etat partie de soumettre d'ici le 1er février 2005 un rapport concernant l'état de conservation du bien ainsi que les impacts du conflit sur l'intégrité du bien et ses valeurs de patrimoine mondial, pour examen par le Comité à sa 29e session en 2005 ;*
 - *Remercie l'Etat partie d'avoir invité la mission conjointe Centre du patrimoine mondial/UICN et recommande que la mission sur place ait lieu dès que les conditions de sécurité le permettront. Elle devra faire le point sur l'état de conservation du bien et élaborer un plan de réhabilitation d'urgence donnant des repères pour que le bien soit retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril, comme il avait été demandé à la 27e session ; .*
 - *Décide de maintenir le Parc national de la Comoé sur la Liste du patrimoine mondial en péril*
- **Le rapport sur l'état de conservation de 2005 :** 29COM 7A.2 relève les points suivants:

- *Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/7A,*
- *Rappelant la décision 28 COM 15A.2 adoptée à sa 28e session (Suzhou, 2004),*
- *Félicite l'Etat partie de la Côte d'Ivoire d'avoir présenté un rapport sur la situation qui règne actuellement dans le Parc national de la Comoé;*
- *Note avec beaucoup d'inquiétude que seule 20% du bien sont à l'heure actuelle sous le contrôle direct de l'Etat partie et demande instamment à toutes les parties engagées dans le conflit d'assurer la conservation du bien ;*
- *Reconnaît la mobilisation de la population locale en faveur de la conservation du bien;*
- *Regrette que la mission de suivi demandée n'ait pas pu avoir lieu et recommande au Centre du patrimoine mondial et à l'UICN d'entreprendre cette mission dès que les conditions de sécurité le permettront ;*
- *Demande à l'Etat partie de soumettre, avant le 1er février 2006, un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien pour examen par le Comité à sa 30e session (Vilnius, 2006) ;*
- *Décide de maintenir le Parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire) sur la Liste du patrimoine mondial en péril.*

Justification de la mission

La mission de suivi de l'état de conservation, objet du présent rapport, fait suite aux différentes décisions adoptées lors des réunions du Comité du Patrimoine mondial, incitant l'Etat Partie à inviter une mission UNESCO / UICN à reporter sur l'état de conservation du bien:

- décision 26 COM 21 (b) 6, 26^{ème} WHC, juillet 2002
- décision 27 COM 7 (b) 2, 27^{ème} WHC, juillet 2003
- décision 28 COM 15 (b) 3, 28^{ème} WHC, juillet 2004

Les termes de référence, l'itinéraire, le programme et la composition de la mission figurent en annexe.

Nous avons pu avoir la « security clearance » des Nations Unies pour effectuer la mission à Abidjan. Il nous a été toutefois assez difficile de sillonner l'ensemble de la réserve puisque contrôlé par trois forces (gouvernementales, neutres et onusiennes). Un tiers de la réserve seulement est sous contrôle des forces gouvernementales. Notre entretien avec la population a porté sur un seul village situé dans la zone de contrôle gouvernementale. Le reste de notre séjour a été largement consacré aux discussions avec les gestionnaires de la réserve mais aussi quelques brefs échanges avec les populations riveraines du parc. La nécessité de la mission a permis de mobiliser les agents de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), du Centre de Recherche en Ecologie (CRE), de quelques membres du Programme National de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion (PNDDR), du PNUD et enfin les gestionnaires locaux de la réserve.

1.2. Déroulement de la mission

Lors des préparatifs de notre mission un programme provisoire a été établi par les partenaires ivoiriens et soumis à l'Unesco. Notre mission s'est basée sur ce programme initial qui n'a subi que de légères modifications.

Programme provisoire de la mission

Dates	Localités	Activités
Samedi 10 juin:	Abidjan	Arrivée
Dimanche 11 juin:	Abidjan	Sortie détente au Parc National du Banco
Lundi 12 Juin	Abidjan	Réunion technique à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)
Mardi 13	Départ pour la Comoé, nuit à Bondoukou	Séance de travail avec les Forces de Défense et de Sécurité à Bondoukou
Mercredi 14 juin		Visite de terrain à Nassian, Kakpin et station de recherche
Jeudi 15 juin		Séance de travail avec les Forces Armées Forces Nouvelles et visite de terrain de la zone de Bouna et Kafolo
Vendredi 16 juin		Visite de terrain à Bania et synthèse
Samedi 17 au mercredi 21 juin		Visite du Parc Nation de Taï
Jeudi 22 juin		Synthèse des activités sur les Parcs de la Comoé et de Taï
Vendredi 23 juin		Compte rendu de la mission au ministre

Bâtiment incendié lors d'une attaque



10 juin 2006 : Arrivée à Abidjan en début d'après midi. Accueil par l'équipe du CRA et installation à l'Hôtel. 19h Arrivée de mon binôme, Gérard Collin avec qui je devais faire l'étude.

11 juin 2006 : Sortie détente au Parc National du Banco.

Nos hôtes ont tenu au tout début de cette mission et sous forme récréative à nous faire visiter le Parc National du Banco, le plus fréquenté de la Côte d'Ivoire. D'une superficie de 3474 ha est situé en plein cœur du district d'Abidjan (entre les communes d'Attécoubé et d'Abobo). Ce parc a été créé en 1954 et constitue actuellement un véritable sanctuaire pour la protection de l'écosystème forestier, la protection de la nappe aquifère et l'équilibre écologique de la lagune Ebrié, la recherche et enfin le tourisme de vision et l'éducation environnementale. Notre journée du dimanche a été consacré à la visite de ce parc, à la familiarisation avec l'équipe qui nous accompagnera tout au long de notre mission et enfin les échanges à travers les exposés faits par le conservateur de ce parc sur l'usage actuel de cet espace, les difficultés rencontrées et les projets en chantiers.



12 juin 2006 : Réunion technique à l'OIPR

Cette réunion à laquelle participait une quinzaine de personnes était centré sur la présentation de l'OIPR assortie des présentations spécifiques des parcs de la Comoé et de Taï devant faire l'objet de nos visites, de la présentation du CRE, des actions en cours menées par le PNDDR au niveau de la zone de la Comoé et enfin des échanges divers. La dizaine des membres de notre mission participait à cette réunion.

Après la présentation de l'OIPR, le directeur technique de cette structure qui présidait la réunion a insisté sur le classement de la Comoé en patrimoine mondial en péril en 2003 et l'objet de notre mission qui doit faire l'état des lieux et des propositions pour sortir la Comoé de cette situation. Le parc national de la Comoé est le plus grand en superficie de la Côte d'Ivoire et est confronté à plusieurs menaces dont le braconnage, les infiltrations à des fins agricoles et les feux de brousse. Les activités de surveillance, d'aménagement, de recherche (notamment le suivi écologique), de sensibilisation des populations de la périphérie (organisation d'ateliers thématiques) ont été fortement entamées par la situation de conflit au niveau des 2/3 de la réserve.

Mme Martine Tahoux Touao a présenté la mission et les difficultés du Centre de Recherche en Ecologie (CRE). Créé en 1996 et fonctionnel depuis 1998 le CRE a pour missions la recherche scientifique (organisation, coordination et animation) et l'appui aux gestionnaires des parcs et réserves. Les axes de recherche demeurent les sciences sociales, les sciences biologiques et la recherche –action en relation avec les réserves. Une trentaine de publications est actuellement à son actif. Les difficultés majeures sont liées aux infrastructures vétustes et à l'équipement insuffisant du centre. Pour la station de la Comoé les activités scientifiques menées ont trait à l'analyse de la biodiversité. Le centre projette dans l'avenir la création

d'autres stations de recherche afin de couvrir tous les écosystèmes représentatifs. Pour cela il aura besoin d'élargir la coopération avec d'autres partenaires et de bénéficier de co-financement.

Monsieur Soumahoro Megabou, coordonnateur régional PNDDR a fait un exposé sur le processus du DDR, notamment sur les 45.000 ex-combattants à désarmer et autres groupes vulnérables à aider à la réinsertion. Le processus s'enchaîne par le pré-regroupement, le regroupement, la démobilisation, le désarmement et la réinsertion. Ils sont au stade de regroupement et de cantonnement. Il a souligné par ailleurs la volonté des FAFN de lutter contre le braconnage dans la partie de la réserve sous leur contrôle. Les forces de l'ONUCI occupent la zone tampon au sud de la réserve.

Enfin le coordonnateur régional PNDDR a expliqué les dispositions prises pour rendre notre tournée possible dans la zone de la réserve sous contrôle des Forces Armées Forces Nouvelles.

A la fin de la réunion, il a été discuté des conditions pratiques du déroulement de la mission, notamment de la composition de l'équipe, des différentes étapes et de la logistique (hébergement et restauration). Nous avons passé l'après midi à consulter la documentation, la recherche de carte topographique à l'Institut Géographique National et à la photocopie de certains documents.

Liste de présence à la réunion du lundi 12 juin

Nom et prénom	Fonction	Contact
Nehoun Brice	Chargé d'études OIPR	22 40 61 10
Hillihase Bakayoko	CE OIPR	22 40 61 10
Beugre Eric	Chargé d'études OIPR	22 40 61 10
Diomandé Karamoko	Responsable financier OIPR	22 40 61 13
N'dri Koffi	Chargé de suivi et évaluation	22 40 61 10
Pr. AbbaTouré	Directeur de recherche au MESRS	20 21 36 20
Amara Ouattara	Chargé SIG	22 40 61 10
Martine Tahoux Touao	Point focal P.M et Mab Unesco, directrice du CRE	07 92 16 41 21 25 73 36
Mme Kaddy Kamaté	Directrice de la coopération internationale MESRS	20 21 60 31 07 90 53 92
Soumahoro Megabou	Coordonnateur régional PNDDR	05 99 21 80 07 09 59 13
Malan François	Chercheur CRE	21 25 73 36 08 30 97 15
Pascal K. T. Angui	Chercheur Universit2 Abidjan éé CRE	07 97 89 25
Dr. Kouassi Aka Marcel	ANCR/PNUD	08 08 01 49 20 20 98 30
Glau Doho Marie Paul	Responsable Réinsertion réintégration PNDDR	07 20 30 77 35 91 66 55
Tieha K. Venance	Directeur technique OIPR	22 40 61 10

Composition de l'équipe de la mission

Nom et prénom	Fonction	Contact
Tieha K. Venance	Directeur technique OIPR	22 40 61 10
Martine Tahoux Touao	Point focal P.M et Mab Unesco, directrice du CRE	07 92 16 41 21 25 73 36
Hillihase Bakayoko	CE OIPR	22 40 61 10
Pr. AbbaTouré	Directeur de recherche au MESRS	20 21 36 20
Soumahoro Megabou	Coordonnateur régional PNDDR	05 99 21 80 07 09 59 13
Ouattara Mamadou	Animateur chef de district PNDDR/RC	05 09 06 99
Dr. Kouassi Aka Marcel	ANCR/PNUD	08 08 01 49 20 20 98 30
Gérard Collin	Consultant UICN Patrimoine mondial	
Amadou Boureima	Consultant MAB/Unesco Patrimoine mondial	

Une vue des participants à la réunion



13 juin 2006 : Départ pour la Comoé, nuit à Bondoukou : Séance de travail avec les Forces de Défense et de Sécurité

A Bondoukou nous avons tenu, dans l'après midi une réunion avec le DDR et les Forces de Défense et de Sécurité. Il s'agissait pour nous de faire l'état de la situation à partir des constats de ces acteurs présents à la réunion. Plusieurs points intéressants sont à retenir :

- Les agents des eaux et forêts présents à la réunion affirment ne pas avoir une idée exacte de l'état de conservation du parc pour la bonne raison qu'ils ne sont pas associés aux patrouilles des forces de défense dans ce secteur. Ils ont cependant opéré des saisies de gibiers récemment.
- Les membres du DDR proposent la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus susceptibles de mobiliser les populations riveraines de la réserve. Cela ferait baisser la

pression sur le par cet par conséquent le taux de braconnage. Ces activités peuvent se faire en synergie avec les actions de l'UNESCO.

- Les Forces de Défense et de Sécurité proposent la mise en place sous la direction du DDR et de l'ONUCI de patrouilles mixtes au niveau de la réserve. L'organisation de telles patrouilles permet de disposer de spécialistes pour assurer la surveillance du parc puisque les FAFN ne peuvent pas lutter efficacement contre le braconnage. On peut également impliquer davantage la police et la gendarmerie pour la saisie de gibier braconné et la vente de la viande de gibier dans les villes.

Liste de présence à la réunion du Mardi 13 juin

Nom et prénom	Fonction	Contact
Glau Doho Marie Paul	Responsable Réinsertion réintégration PNDDR	07 20 30 77 35 91 66 55
Ouattara Mamadou	Animateur chef de district PNDDR/RC	05 09 06 99
Capitaine Ouami J.	Chef Unité D.R Eaux et Forêts, police forestière	07 36 55 39
Lieutenant Koni Soumaoro	Adjoint Commandant PM Gendarmerie Bondoukou	35 91 50 11 05 88 67 67
Hubert Kakou	FA/CI, Commandant S/GPT1	07 84 09 66 35 91 50 21
MDL/C Assamoi Assemieu	Etat major groupement gendarmerie, Représentant le Cne Madou YEO	07 45 62 98
Tieha K. Venance	Directeur technique OIPR	22 40 61 10 05 04 55 83
Eliam Venance	Responsable suivi ex combattants PNDDR/RC	07 81 34 72
Martine Tahoux Touao	Point focal P.M et Mab Unesco, directrice du CRE	07 92 16 41 05 39 03 14
Dr. Kouassi Aka Marcel	Coordonnateur ANCR/PNUD	08 08 01 49 20 20 98 30
Pr. AbbaTouré	Directeur de recherche au MESRS	20 21 36 20 07 96 73 00
Hillihase Bakayoko	Chargé d'études, OIPR	05 08 33 17 22 40 61 10

14 juin 2006 : Départ de Bondoukou en direction de Bouna, nuit à Kafoulo : Réunion d'information avec les FAFN de Bouna et de Kafoulo

Au niveau des FAFN de Bouna nous nous sommes entretenus avec l'adjoint au commandement de Zone M. Ben Ibrahim BALLO. Plusieurs éléments ressortent de cet entretien :

- Il est difficile de faire la situation exacte de la réserve de la Comoé parce que ses combattants sont entrain d'être cantonnés et donc tout mouvement est considéré comme une violation des accords de paix. En fait depuis 2003 avec la mise en place de la zone de confiance les patrouilles dans la réserve ne sont plus possibles.
- Il existe cependant des actes de braconnage à l'intérieur de la réserve puisqu'ils ont saisi auparavant plusieurs braconniers. C'est la menace la plus importante. Les

braconniers sont surtout concentrés dans la zone de confiance. La viande est écoulée au Burkina Faso.

- On note la présence de campements qui s'installent quelques semaines, voire des mois dans la réserve. Ce sont surtout des Burkinabés. Il y a également la coupe de bois.
- Nous proposons, pour mieux protéger la réserve, la mise en place d'une brigade forestière. Celle-ci va être mise en place dans le cadre du programme de démobilisation et de réinsertion. Cela créera un emploi aux jeunes locaux qui participeront ainsi à une meilleure conservation de la réserve.

15 juin 2006 : Kafoulo et départ pour Nassian, nuit à Nassian : Visite du Parc national de la Comoé coté FAFN, réunion avec les villageois de Lambira, périphérie du parc

Notre itinéraire nous a surtout permis de sillonner l'axe Est et Nord-Est de la réserve. L'état de la végétation et l'absence de piste ne nous ont pas permis d'observer l'intérieur de la réserve. Quelques troupeaux de bœufs paissant dans la zone tampon de même que quelques installations humaines sommaires ont pu être observés.

La réunion au niveau du village de Lambira a été l'occasion de dresser le profil d'un village type de la périphérie et aussi de poser quelques questions aux populations. La réunion s'est déroulée en présence du roi de Lambira, des chefs de villages, des notables et de nombreux villageois (Cf. liste de présence).

Le village de Lambira a été déguerpé du parc au moment de sa création. Avant les populations disent disposer de beaucoup de ressources naturelles dont la terre et les végétaux. Elles exploitaient les produits forestiers (lianes, cordes, bambou, herbe pour toiture, noix de karité...), l'or et pratiquaient la culture de Cacao. Elles avaient également des lieux de culte à l'intérieur de la réserve. Les femmes exploitent l'argile pour la poterie. Elles coupent aussi du bois de chauffe. Elles prennent leur expulsion du parc avec beaucoup de philosophie. Elles pensent que c'est pour mieux conserver la nature.

En fait Lambira a été constitué d'un réseau de 14 villages en 2000. Des activités de sensibilisation sont menées depuis lors à leur endroit par l'OIPR (ateliers thématiques) dans le souci de mieux conserver leur patrimoine qu'est le parc. Il y a aussi de l'aide apportée par les projets en vue de lutter contre la pauvreté.

Les besoins de ces villages sont nombreux et s'expriment en termes de pression sur la réserve. En fait tous les anciens usages des ressources se trouvant dans la réserve ont été faiblement changés dans leur nouvel emplacement. Ainsi des incursions sont faites dans le parc pour rechercher des lianes qu'ils n'arrivent pas à faire pousser dans les nouveaux villages et les usages n'ont pas connu des transformations. De même la coupe de bois continue de se faire clandestinement à l'intérieur de la réserve. La chasse au gibier semble tout de même connaître un certain recul. Certaines espèces végétales sont domestiquées et cultivées au niveau des champs villageois.

La sécheresse de 1982-83 a entraîné la hausse des prix du karité et par conséquent de plus en plus de prélèvement au niveau de la réserve. Le karité, outre la vente des fruits et graines fait l'objet de plusieurs transformations dont l'huile, le beurre et de produits médicamenteux. Les populations envisagent de plus la domestication de certaines espèces végétales à partir de leur plantation au niveau du village. Les cas du karité et du bambou sont de plus en plus cités en exemple. Elles solliciteraient cependant l'assistance d'agroforestiers car disent-elles il est difficile, vu les tentatives infructueuses de certains, de faire pousser ces espèces au village. Ces espèces végétales seraient les ressources

naturelles les plus largement partagées selon les populations locales et pourraient les engager sur des actions communautaires. Les populations souhaitent également un appui pour le développement de poisson, volaille et petits ruminants.

Les retombées du parc au niveau des populations riveraines demeurent faibles. Autant les jeunes villageois sont fiers de leur réserve, érigée en patrimoine, autant ils nous confient que celle-ci ne génère rien en termes d'emploi ou de revenus financiers. Le débat est ouvert sur les souhaits des populations et les opportunités que peuvent offrir la réserve. Le souhait le plus fort qui s'apparente d'ailleurs à une revendication demeure des parcelles de culture. Les populations veulent avoir des terres de culture à l'intérieur de la réserve. Elles disent que leur terre au village est épuisée et que les bas-fonds de la réserve, sans usage apparent, peuvent leur revenir sous une forme qui reste à définir.

Elles souhaitent également participer davantage à l'aménagement du parc comme main d'œuvre locale. Les gestionnaires du parc doivent promouvoir les activités touristiques en construisant des camping ou relais touristique au niveau de quelques villages riverains de la réserve.

Les gestionnaires doivent faciliter l'accès des femmes à l'eau à l'intérieur de la réserve de même que le ramassage de bois de karité. Ce bois, semble-t-il présente de très bonne qualité de combustion. On doit réfléchir sur des possibles arrangements entre la population locale et les gestionnaires de la réserve.

La population riveraine a également exprimé des besoins divers en formation. Les formations sont orientées en agriculture, pisciculture, agro-foresterie, olacodiculture, production de savon de karité, tissage de pagnes traditionnels...etc.

Des conflits surgissent souvent entre agriculteurs et éleveurs transhumants notamment à cause des dégâts champêtres. Les éleveurs transhumants viendraient surtout du Burkina voisin. C'est surtout au cours des mois de février-mars que ces conflits surviennent. Des jugements locaux de ces conflits auprès du roi et de ces notables permettent dans la plupart des cas de régler ces conflits.

Liste de présence à la réunion du Jeudi 15 juin à Lambira

Nom et prénom	Qualité
Kouamé Dary	Président AIV
Diatta Etienne	Vice Président AIV, village de Debi
Kouakou Wagui	Roi de Lambira
Kouadio N'gorau	Notable
Kouassi Herbondou	Notable
Kauodio Sidjo	Chef de village de Lambira
Kassoum Ouattara	Notable
Kouamé Sougbo	Notable
Kouassi Appon	Cultivateur
Kabena Zagal	Cultivateur
Koffi Atta Francis	Cultivateur
Moussa Ouattara	Cultivateur
Affoua Kaah	Présidente des femmes
Kouakou Abenam	Cultivateur
Balla Ouattara	Cultivateur
Kouadio Kouakou Alfred	Cultivateur
Kouakou Kouadio Norbert	Cultivateur
Kobenan Signo	Cultivateur
Kassoum Bakary	Garçon de salle

Yao Signo	Cultivateur
Koname Taki	Cultivateur
Bamory Djakaka	Cultivateur
Kouamé Louassi Lucien	Cultivateur
Yao Maizou	Cultivateur
Gbassiriki Koné	Cultivateur
Bamory Koné	Cultivateur
Koffi Basile	Cultivateur
Oggui oumar	Cultivateur
Kouadio Kouadio Trongbo	Cultivateur
Kouakou Kobenan Maïzam	Cultivateur
Koffi Suaka	Cultivateur
Dari Kouassi Jean Louis	Cultivateur
Kobenan Kouakou Emile	Cultivateur
Koumé Kouadio	Cultivateur
Kouassi Kouamou	Cultivateur
Yao Kouamé Dari	Cultivateur
Kobenan Adama	Secrétaire de section
Abdoulaye Koné	Cultivateur
Anzoumano Yao Ouattara	Cultivateur
Atta Soumaila	Cultivateur
Yao Kouassi Jacque	Cultivateur
Kouamé Kouakou	Cultivateur
Yao Kouamé	Cultivateur
Kouassi Kobenan Baptiste	Cultivateur
Yao Kouamé Boris	Cultivateur
Kouadio Kouamé	Cultivateur
Sinan Moussa	Cultivateur
Amadou Niho	Cultivateur
Sala Moussa	Cultivateur
Gbassiriki	Cultivateur
Gbassoriki Souleymane	Cultivateur
Ali Harrouss	Cultivateur
Kouadio Koffi Krah	Cultivateur
Kobenan Yao Clement	Cultivateur
Siakou Ouattara (santos)	Cultivateur
Kassoum Yaya	Cultivateur
Kouadio Kouamé Hervé	Cultivateur
Kassoum Amadou	Cultivateur
Yousouf Amadou	Cultivateur
Kouamé Kobena	Cultivateur
Yao Hassam	Cultivateur
Kouamé Kouadio Richmond	Cultivateur
Balla	Cultivateur
Inza Souley	Cultivateur
Yao Gauthien	Cultivateur
Atta Abdoulaye	Cultivateur
Sidibé Oumar	Cultivateur
Yao Kobenan Moussa	Cultivateur
Kouakou Kouadio Krah	Paysan
Koffi Siaka	Cultivateur
Yacouba Inza	Cultivateur
Yacouba Bakary	Cultivateur

Kouassi Adja Terrin	Ménagère
Kossia Sala	Ménagère
Kouakou Amah	Ménagère

Le roi et ses notables



16 juin 2006 : Nassian et départ en direction de Bondoukou, visite de la réserve côté Force gouvernementale

A Nassian nous avons visité le centre de recherche qui est actuellement abandonné, les locaux des surveillants de la réserve qui ont été dévasté par les ex-combattants et enfin le bâtiment devant abriter la nouvelle station radio dans le cadre du programme de renforcement des capacités du MAB/UNESCO.

La visite de la réserve de ce côté ci a été fort brève en raison du manque de pistes. La voie navigable n'est plus empruntée par les surveillants par manque de pirogue motorisée. La dernière a explosé lors de la période de combats.

Du 17 au 20 juin 2006: Visite du parc national de Taï et entretien avec les villageois

20 juin 2006 : Recherche documentaire, synthèse intermédiaire au niveau des deux experts et avec les membres de l'équipe de la mission.

Constat :

Sur le plan de l'état de conservation la réserve est divisée en trois parties :

Au nord, la démobilisation et le cantonnement des FAFN limitent considérablement la mobilité de celles-ci et par conséquent un faible surveillance sur la réserve :

Au centre, il n'ya pas de surveillance car l'ONUCI n'a pas pour mission de surveiller la réserve.

Au sud les postes de surveillance sont délocalisés et on est dans l'expectative.

Sur le plan des menaces sur la réserve, deux types ont été identifiés :

Braconnage, pâturage illégal et feux de brousse : au niveau de ce groupe de menaces, même si une certaine tendance au recul est observée il demeure la plus grande menace au nord et au sud de la réserve. La faiblesse de la surveillance dans les 2/3 de la réserve pose de grandes inquiétudes quant à la maîtrise de ces dangers. La formation de brigades

mixtes de surveillance sous la direction du PNDDR et de l'ONUCI doit être envisagée dans les plus brefs délais.

La pression des populations riveraines sur la réserve. Cette pression est née de la crise foncière des villages riverains et de la baisse des rendements de culture.

Recommandations

- Programme à monter au niveau de la périphérie, notamment pour l'étude sur les usages et conflits ;
- Etude sur l'écologie du parc, depuis 5 ans sans grande surveillance : concentration ou abandon, transformation, perception du milieu. Il faut tout de même noter que l'Etat ivoirien n'a pas une maîtrise totale de l'espace.
- Remettre en route la station de recherche : réactualisation des données, travail d'inventaire. La station peut apporter des réponses aux questions de gestions de la réserve.
- Rétablir la coopération internationale, notamment dans le domaine de la recherche et de l'appui aux communautés de base. Il s'agit particulièrement de redémarrer le partenariat avec la République Fédérale d'Allemagne. L'OIPR doit se doter d'une cellule de mobilisation de fonds.
- Les forces de l'ONUCI doivent être attentives aux questions de préservation de l'environnement (avertir les forces nationales en cas de braconnage).
- Mise en place d'un plan de gestion et le valider avec les partenaires extérieurs

23 juin 2006 : Réunion de synthèse à l'OIPR, Réunion de restitution au ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts

Réunion de synthèse

La réunion de synthèse a repris les points essentiels de la synthèse intermédiaire en proposant cette fois ci un plan de sortie de la situation actuelle de patrimoine mondial en péril en deux phases (2007-2011 et 2012-2017). Cette réunion a été présidée par le directeur général de l'OIPR.

Après les salutations d'usage l'OIPR, par la voie de son directeur général a indiqué tout l'intérêt accordé à la mission conjointe Mab/UNESCO/UICN et s'est félicité de sa réussite. Il souligne qu'il ya une volonté commune de sauvegarder l'espace protégé de la COMOE et un des aspects positifs de cette mission est d'effacer les préjugés sur cette réserve. Il a par ailleurs fait ressortir la nécessité d'aboutir assez rapidement au plan de gestion de la COMOE comme c'est le cas actuellement de la réserve de TAI. Le suivi écologique de la COMOE doit reprendre malgré les creux (années de rupture) déjà observer. Il faudra par ailleurs mesurer les impacts de la crise sur la dynamique des écosystèmes. Quelques recommandations ressortent de cette réunion :

- La mise en œuvre du plan de gestion doit être accompagnée par la communauté internationale et particulière par l'UNESCO.

- Mettre un accent particulier pour la programmation de la recherche en associant les chercheurs étrangers aux nationaux et tenir compte des réalités locales. La dynamique des écosystèmes doit être privilégiée dans les recherches à mener dans les stations.
- L'OIPR et le PNDDR doivent créer une plate forme (autorisée déjà par l'Etat) de rencontre avec les populations locales. Ce cadre doit arrêter les mesures de sauvegarde du par cet faciliter la négociation et la réconciliation.
- Les actions de surveillance et les mesures riveraines (actions d'urgence) doivent être une priorité dans activités à venir.
- Après les actions d'urgence, réfléchir sur les actions de valorisation à promouvoir en accord avec les partenaires au développement.

Liste de présence à la réunion de synthèse du vendredi 23 juin

Nom et prénom	Fonction	Contact
Neston Bruce Polnaud	Chargé d'études OIPR	22 40 61 10
Amaq Ouattaëa	Chargé Sig	22 40 61 10
N'dri Koffi	Chargé du suivi évaluation	22 40 61 10
Beugre Eric	Chargé d'études OIPR	22 40 61 10
Angui Kt Pascal	UAA/CRE	07 97 89 25
Hillihase Bagayogo	CE/OIPR	22 40 61 10
Abba Touré	Directeur Recherche MESPS	20 21 36 20 /07 9673300
LT-col Tieha Venance	Dir technique OIPR	22 40 61 10/05 04 55 83
Gonesse	DG/OIPR	22 40 61 10
Tahoux Tonaou Martine	Directrice et P Focal	07 92 16 41/05 39 03 14
Mme Kaddy Kamaté	Directrice coop internationale MESRS	20 21 60 37 /07 90 53 92
Soumahoro Megabou	Coordinateur Régional	05 99 21 80/07 09 59 13
Amadou Boureïma	Consultant Patrimoine Mondiale	(227) 31 61 44
Collin Gerard	Consultant UICN UNESCO WHC	33 (0) 4 67 00 03 29
Malan François	Chercheur CRE	08 30 97 15

Réunion de restitution au ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts

Etaient présents à la réunion :

Nom et Prénom	Fonction
Jacques ANDOAH ALLE	Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts.
Kouassi Kouadio Mermoz	Directeur de cabinet du ministre
Tano Guillaume	Chargé d'études au MEZF
Aidara Gouesse L	Directeur Général OIPR
Tieha K. Venance	Directeur technique OIPR
Martine Tahoux Touao	Point focal P.M et Mab Unesco, directrice du

	CRE
Soumahoro Megabou	Coordonnateur régional PNDDR
Pr. AbbaTouré	Directeur de recherche au MESRS
Mme Kaddy Kamate	MESRS
Gérard Collin	Consultant UICN Patrimoine mondial
Amadou Boureima	Consultant MAB/Unesco Patrimoine mondial

Le directeur général de l'OIPR et les deux experts de l'UNESCO et de l'UICN ont fait le point de l'ensemble des investigations menées lors de la mission et présenté le planning de sortie de la COMOE du patrimoine mondial en péril. Le ministre s'est réjoui de l'opportunité de cette mission pour faire l'Etat des lieux sur la réserve de la COMOE et a souligné que la Côte d'Ivoire est dans une phase post-crise et pré-électorale. Tout l'espoir repose sur les élections d'octobre 2006 et le plan proposé par les experts devra se traduire en actes dans l'avenir. Il a affirmé que son département ministériel ferait de son mieux pour sortir la Comoé de la situation actuelle.

Liste et coordonnées détaillées des personnes rencontrées

Nom et Prénom	Coordonnées
Jacques ANDOH ALLE	Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts. (225) 20217067 jandoh@minef.ci
Aidara Gouesse L.	Directeur Général OIPR (225) 22 40 61 11
Kouamé N'Goran Léon	Sous Préfet de Taï (225) 33 70 59 62
Prefet du moyen Cavally	
Soumahoro Megabou	Coordonnateur régional PNDDR 05 99 21 80 07 09 59 13

1.3. Historique de l'inscription du bien

La Côte d'Ivoire a ratifié la Convention du Patrimoine mondial en 1981 (09/01/81). L'Etat Partie a ensuite obtenu l'inscription de 3 sites naturels sur la liste du patrimoine mondial. Il s'agit de:

- la réserve naturelle des monts Nimba (1981,1982), site transfrontalier avec la Guinée
- le Parc national de Taï (1982)
- le Parc national de la Comoé (1983)

Les sites des monts Nimba et de la Comoé ont été placés respectivement sur la liste du patrimoine mondial en péril en 1992 et 2003.

Le Parc national de la Comoé fait partie des domaines classés en Afrique occidentale française pendant la période coloniale. En effet l'arrêté n° 22 du 30 novembre 1942 créait la Réserve de Faune de Bouna. Les raisons, à l'époque qui justifiait cet acte étaient purement écologiques (préservation des domaines de forêt) mais aussi stratégiques (intérêt économique, notamment d'exploitation). Après l'indépendance de la Côte d'Ivoire, les autorités ont entériné cet acte en classant la réserve comme Parc National en 1968 (décret n° 68-81 du 9 février).

Le parc national de la Comoé est Réserve de la Biosphère depuis 1983 et classé Patrimoine Mondial aussi 1983 par l'UNESCO. Ces classements du Parc national de la Comoé prennent en considération une grande richesse floristique et faunique. Ce parc constitue un maillon essentiel de la « barrière verte » pour faire face à la sahélanisation de la Côte d'Ivoire. Il offre, au plan touristique, les meilleures perspectives par la vision de la grande faune du pays et de l'Afrique de l'ouest.

La situation de guerre enclenchée en 2002 en Côte d'Ivoire et ayant concerné en partie le parc national de la Comoé a conduit le Comité du patrimoine mondial à inscrire ce bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril (décision prise à Paris le 10 décembre 2003, décision 27 COM 7B.3 et documents WHC-03/27.COM/7B.Corr, WHC-03/27.COM/24)

1.4. Le cadre institutionnel et les structures de gestion

Le cadre institutionnel

Le ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (direction de la Protection de la Nature) est chargé de la gestion des parcs nationaux et des réserves. Sous son autorité agit l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).

L'OIPR a pour mission, pour l'ensemble des parcs et réserves sur lesquels il exerce son autorité, notamment (selon l'article 3) :

- la gestion de la faune, de la flore, et de leur biotope et du patrimoine foncier ;
- l'exercice de la police administrative et judiciaire ;
- la mise en œuvre d'une politique de gestion durable

L'OIPR s'appuie sur des directions de zones qui sont directement rattachées à la direction générale et structures annexes (Fondation, Conseil de gestion, Comité local, conseil scientifique)

Les structures de gestion

L'OIPR est opérationnel depuis 2004. Il prévoit à terme 337 agents pour son fonctionnement. Actuellement seule la moitié est en place. L'OIPR est chargé de la mise en œuvre du Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP) qui définit la politique et les

programmes sur une base commune à l'ensemble des espaces protégés. Le PCGAP (10-12 ans) fonctionne selon trois phases:

- Développement de l'OIPR, actions d'urgence
- Actualisation ou établissement des plans de gestion, investissements
- Investissements, valorisation (écotourisme)

Le PCGAP s'appuie sur 4 documents:

- Un plan d'aménagement et de gestion (durée de 10ans, révisable à 5 ans)
- Un plan d'affaire (mobilisation des ressources financières nécessaires)
- Un plan de développement de la zone périphérique
- Un plan de valorisation écotouristique

Pour plus d'efficacité dans la gestion de ces espaces protégés cinq zones phytogéographiques sont reconnues et dotées chacune d'une direction, elle-même subdivisée en secteurs. Le Parc national de la Comoé est située dans la zone nord est (Savane). Elle se subdivise en cinq secteurs (Nassian, Téhini, Kong, Dabakala et Bouna). La zone Nord Est est sous l'autorité directe du Directeur Général de l'OIPR. Cette direction est l'une des deux non fonctionnelle actuellement au niveau de l'OIPR. Il a toutefois été déployé du personnel dans le secteur de Nassian (sud du parc) pour gérer la partie sous contrôle gouvernemental. Les activités menées consistent en la surveillance, à la sensibilisation des populations riveraines et l'animation d'ateliers thématiques.

Dans les zones passées sous contrôle de la rébellion et environs, les agents des Eaux et Forêts gestionnaires du parc, des bases vie de Bouna, Dabakala, Kong, Nassian et Téhini, ont dû abandonner leurs postes dès la prise de ces différentes villes. Tout le matériel technique, roulant, l'armement ainsi que le mobilier de bureau sont inexistant. Ils ont été emportés par les pillards lors du repli des agents en novembre 2002. Les pistes d'accès, les pistes intérieures ainsi que les ouvrages de franchissement sont dans un mauvais état par défaut d'entretien. Les bâtiments construits pour abriter le bureau de la Direction du Parc ainsi que les logements des agents dans les différents postes sont dans un mauvais état et sont pour l'essentiel en zones actuellement sous contrôle des Forces Nouvelles.

La réalité de la gestion

La situation de conflit dans la zone nord de la Côte d'Ivoire a eu pour conséquence le partage du parc national de la Comoé en trois zones bien distinctes : zone sous contrôle gouvernementale Forces de Défense et de Sécurité, FDS) au sud (20% de la superficie totale du Parc selon le rapport sur l'état de conservation de l'OIPR en 2004), la zone de confiance occupée par l'ONUCI (15% de la superficie), au centre, et le reste sous contrôle des Forces nouvelles (FAFN) au nord. Ces zones d'influence présentent des réalités de gestion différentes.

Des entretiens que la mission a eus avec les forces gouvernementales et les forces nouvelles et des propres observations pendant la mission il ressort :

- La zone de confiance est une véritable brèche pour des actions illégales à l'intérieur du parc notamment le braconnage. Cette situation provoque des dommages directs sur le bien conservé. Elle s'explique en partie par l'impunité dont bénéficient les contrevenants car les forces de l'ONUCI n'ont pas pour mandat de surveiller le parc et d'appliquer une réglementation nationale;
- La zone contrôlée par les Forces Nouvelles demeure également fragile. En effet actuellement malgré la profession de foi des ex-rebelles de veiller sur la sauvegarde et l'intégrité du bien force est de constater que la dynamique actuelle de cantonnement

(démobilisation et désarmement obligent) freine leur mobilité. Celle-ci reste faible à nulle et expose potentiellement la 2/3 de la réserve à une situation de braconnage et à d'autres formes d'exploitation illégales. Les Forces Nouvelles le reconnaissent d'ailleurs car elles ont dit que leur mouvement est actuellement considéré comme suspect. Cette situation ne leur permet pas d'opérer au niveau du parc ne serait-ce que pour des raisons dissuasives. Elles ont toutefois affirmé avoir appréhendé, par le passé des braconniers dans le parc. Toutefois, des procès verbaux de saisie, n'ont pas été présentés à la mission.

- La zone contrôlée par les forces gouvernementales demeure actuellement la seule portion du parc où se font les activités de surveillance. Les menaces dont font cas les gestionnaires et la population riveraine sont de deux ordres :
 - o les menaces entraînant des dommages directs : braconnage, pâturage illégal et feux de brousse ;
 - o la pression foncière au niveau des villages riverains se traduisant par une menace potentielle sur les terres du parc national.

Ces deux types de menace nécessitent d'une part le renforcement des actions de surveillance en étroite collaboration avec une population riveraine convaincue de l'intérêt d'un patrimoine à sauvegarder et de l'autre des actions d'appui multiformes aux communautés locales. Ces actions qui vont de l'éducation environnementale aux microprojets doivent être identifiées avec les acteurs locaux et exécutées. Elles doivent s'inscrire également dans une logique de mise en valeur du patrimoine de la réserve (écotourisme et tourisme de vision notamment). Le réseau de 14 villages dont fait partie Lambira est un noyau d'actions important.



2. Méthode de travail commune aux six réserves et limite spécifique à la réserve de biosphère de la Comoé

Notre méthodologie de travail part des acquis scientifiques au niveau des différentes Réserves de Biosphère, procède à une identification et un regroupement des zones éco-fonctionnelles, une typologie des conflits à partir des ressources disputées et le **cadre de concertation**.

2.1. Les acquis scientifiques des différentes RB

Les travaux antérieurs sur les six RB seront exploitées sur les thématiques suivantes : l'organisation territoriale des villages de la périphérie des réserves, la mobilité des personnes et du bétail, les activités et le multi-usage des ressources, les sources de conflits Cette synthèse documentaire se veut dans un premier temps une prospection historique. Elle apportera des informations sur l'implication et la responsabilisation des communautés locales dans la gestion des réserves de biosphère. Elle pourrait également nous orienter sur les conflits récurrents, les ressources disputées...etc.

A défaut d'investigations antérieures sur ces thématiques nous procéderons à des enquêtes sur place par villages ou réseaux de villages en fonction des situations.

2.2. Identification et regroupement des zones éco-fonctionnelles

Cette phase passe d'abord par la caractérisation des Unités socio-territoriales. Il s'agit pour nous, dans un premier temps de procéder à une analyse globale de la situation du plus grand nombre de villages de la périphérie des RB. Cette analyse rendra compte d'une part de la pression exercée par les villages périphériques sur la RB et de l'autre des structures d'organisation territoriale de base, notamment les stratégies d'occupation spatiale dans les périphéries et les liens existant entre les villages. Ces derniers peuvent être hiérarchiques ou fonctionnels. Les logiques d'exploitation des ressources sont dépendantes de la pression villageoise exercée sur la réserve et des formes de liens entre les villages.

La détermination de l'indice de pression est capitale pour le choix des actions à mener dans la périphérie. Cet indice de pression peut être apprécié à partir de l'effectif de la population et du bétail dans la zone périphérique, le degré de concentration des zones d'habitat, les formes de spéculation dont fait l'objet la zone...etc.

La présence des réseaux villageois de type hiérarchique, témoigne de la présence d'un système traditionnel actif, inversement, leur absence ou leur affaiblissement démontre l'effritement des structures basiques dû à l'introduction de logiques territoriales modernes. Cette méthode d'analyse rend compte de la typologie de statut et des liens de dépendance des villages (ceux créés par un processus de détachement, d'agrandissement ou de nouvelle installation) mais également des systèmes politiques traditionnels de gestion du pouvoir. La notion de réseaux villageois peut être pleinement appréhendé à ce niveau. L'étude du statut traditionnel des villages périphériques de la RB du W testée par le Programme Régional Parc W/ECOPAS a l'avantage de faire ressortir les autorités auxquelles il faudrait se référer pour tout processus de gestion des ressources naturelles et de participation des populations dans la zone

Le réseau éco-fonctionnel est par définition, «un ensemble de villages et terroirs villageois dont les relations sont induites par des ressources naturelles communes (pastorales, agricoles, cynégétiques et halieutiques)». La démarche réseau éco-fonctionnel part de l'hypothèse selon laquelle la gestion d'une ressource naturelle basée sur la communauté d'intérêts des acteurs et des villages assure à celle-ci une viabilité et mieux encore son « appropriation » par les communautés locales. Ce qui, par ailleurs, permet de récupérer les informations sur des zones « homogènes » où les règles d'exploitation et de gestion sont établies sur des bases

consensuelles qui tiennent compte des logiques territoriales basiques et des exigences des législations en vigueur.

Le concept de Réseaux éco-fonctionnelles appliqué à la RB du W avec des résultats satisfaisants.

2.3. Conflits et cadre de concertation

L'analyse des conflits apparaît pour nous une clé de compréhension des sociétés. Notre approche des conflits part du postulat que "les conflits sont l'expression de "contradictions" structurelles¹. Ainsi l'accroissement de la population, la dégradation des ressources naturelles, l'affaiblissement des structures territoriales traditionnelles, la compétition entre usages alternatifs de l'espace et la disparition progressive des activités économiques locales (artisanat, forge...) dans un contexte de raréfaction, entraînent souvent des conflits nouveaux, conjoncturels. Ces conflits rendent toutefois compte des dynamiques d'acteurs et de leur évolution. Ces conflits opposent généralement les autochtones aux migrants, les corps de métiers en fonction des multi-usages des ressources, les acteurs locaux et l'Etat ou les projets. Ces conflits découlent souvent des rapports entre la légitimité et la légalité. Leur résolution passe forcément par la compréhension des mécanismes l'ayant amorcé.

Dans l'étude des conflits nous proposons une analyse des différents types d'accès aux ressources ainsi que les usages. Nous pouvons ainsi rendre compte des formes légitimes et légales d'appropriation et d'exploitation des ressources naturelles qui sont souvent à l'origine des conflits. Les pratiques traditionnelles conservatoires seront appréhendées à partir de l'analyse des savoirs. Ces savoirs sont de plusieurs ordres dont techniques, réglementaires, sécuritaires...etc.

Le cadre de concertation et de prévention des conflits se trouve au carrefour des enjeux et des acteurs. L'étude des savoirs réglementaires traditionnels est un premier pas vers la mise en place d'un cadre de concertation et de prévention des conflits. Ce cadre primaire doit intégrer les nouvelles dynamiques d'acteurs basées essentiellement sur les besoins nouveaux, les acteurs étrangers nouveaux dans le système, les formes légales d'appropriation et d'exploitation des ressources naturelles.

2.4. Technique de collecte des données

Les données seront recueillies essentiellement sur la base d'entretiens individuel et de groupe, de visite de terrain. La documentation complèterait notre analyse et, nous orienterait dans certains cas, à d'autres investigations (interrogations des populations ou des groupes d'acteurs concernés). Un guide d'entretien sera élaboré et discuté avec les agents de terrain qui appuieront cette mission avant d'être administré aux populations concernées.

2.5. Limite spécifique à la réserve de biosphère de la Comoé

Nous n'avons pas pu, du fait de la situation de conflit qui prévaut dans le nord de la Côte d'Ivoire, appliquer la même méthodologie que dans les réserves précédemment étudiées. Notre étude, conjointement commandée par le patrimoine mondial et l'UICN a surtout porté sur l'état des lieux de la conservation de la Comoé d'une part et de l'autre l'établissement d'un plan pour sortir la Comoé de la liste du patrimoine en péril. Nous avons donc travaillé dans cet esprit et la seule occasion qui nous a été donnée de discuter avec les populations riveraines a été saisie pour aborder les questions de pression sur la réserve et aussi les conflits observés.

¹ OLIVIER de SARDAN (J.P.) 1995 : Anthropologie et développement. Essai en anthropologie du développement social, Paris, Karthala.

3. Synthèse et recommandation

3.1. La nature des risques et l'étendue des menaces

Par rapport à l'intégrité du bien les rapports de conservation 2004 et 2005 soulignent, malgré la situation de conflit et le mouvement subséquent de population du nord vers le sud, la préservation entière de l'intégrité spatiale de la réserve. L'envie des populations de posséder des terres fertiles à l'intérieur du parc est toutefois revenue dans tous les entretiens de la mission avec les populations riveraines. Cette demande de terre nouvelle s'expliquerait par la saturation des terres agricoles villageoises elle-même consécutive à une forte augmentation de la population. Des statistiques récentes de recensement de populations n'étant pas disponibles, la mission ne peut que se baser sur l'observation directe et les dires des populations. Des activités agricoles ont été signalées à Gorowi (rapport 2005) en zone sous contrôle des Forces Nouvelles. C'est à ce niveau qu'il y a eu échange de terrains entre le parc et les villageois. **Cet accord doit cependant être porté à la connaissance Comité MAB/UNESCO car il y a modification de l'emprise du bien inscrit par l'UNESCO.** Ces activités agricoles demeurent cependant d'une faible intensité.

Par rapport au braconnage, il continue d'être une menace sur la réserve même si par ailleurs le rapport de conservation 2005 indique une tendance à sa maîtrise dans la zone sud. La non effectivité de la surveillance de la réserve est un handicap majeur et autorise dans une certaine mesure l'augmentation sinon la permanence d'actes répréhensibles. Les feux de brousse ainsi que le pâturage illégal participent de cette dynamique. La mission a constaté la présence de troupeaux de bovins dans la périphérie nord est du parc. La présence de familles de braconniers s'installant pendant un temps plus ou moins long ainsi que du bétail transhumant en provenance de la zone et même du Burkina Faso voisin ont été cités à la mission comme exemples par les populations civiles et les Forces Nouvelles. Aucun mécanisme de gestion efficace dans une situation de partition entre plusieurs forces en présence n'est encore trouvée. Il semble toutefois que les feux de brousse ont été maîtrisés ces deux dernières années grâce au concours d'une ONG dénommée LUCOFEBROU, qui a procédé à la sensibilisation des populations riveraines. Cette ONG a été soutenue dans ses actions par les élus locaux. (Rapport au Comité du Patrimoine mondial en 2005).

Pâturage illégal



La coopération internationale, active au niveau de certaines réserves telle que celle de Taï, attend, apparemment, l'issue du conflit avant de redémarrer avec la réserve de biosphère de la

Comoé. En effet la station de recherche qui a été totalement pillée tant dans ses seconds œuvres que dans ses matériels administratifs et scientifiques a cessé ses activités avec une interruption dans les séries d'observation et de suivi. Selon les contacts pris par la mission avec l'Université de Wurzburg, confirmés par un contact du directeur de la Recherche du Ministère ivoirien de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, la coopération pourrait redémarrer rapidement si la situation présente suffisamment de signes de sécurité et de stabilité.

Il existe un rapport sur l'état de conservation du bien de la Comoé ("Etat de conservation du Parc national de la Comoé", OIPR, 3 p., 2005) et les impacts du conflit sur l'intégrité du bien et ses valeurs de patrimoine mondial, établi en 2005. Ce rapport a été mis à la disposition des deux experts au cours de leur mission.

Il est important et urgent de faire un plan de gestion de la réserve de biosphère de la Comoé. Cela s'inscrit dans un programme de politique nationale dont l'OIPR en fait une exigence pour l'ensemble des parcs. Ce plan permet de rendre visible les actions projetées avec des objectifs bien définis, la part de progression avec les accords internationaux et les indicateurs d'évaluation des progrès réalisés. La question des fonds nécessaires à mettre en œuvre un plan de gestion doit être rapportée à ce qui figure dans le seul plan de gestion rédigé mais non encore validé, celui de Taï: Il y apparaît très clairement que l'apport financier de l'Etat Partie est prévu à environ 50% du budget total estimé pour la mise en œuvre du plan de 10 ans, avec une part plus faible en investissements (CIV= 20%? apports extérieurs= 80%). Cette question est l'une de celles qui motivent le processus proposé pour le retour en liste du patrimoine mondial: vérifier que le plan de gestion va bien bénéficier des moyens nécessaires, internes et externes et en conséquence être un véritable outil de redressement de la situation.

Malgré la situation de conflit dont le bien a été un des supports spatiaux, aucun indicateur disponible actuellement ne permet de conclure à des pertes des valeurs exceptionnelles universelles pour lesquelles le bien a été inscrit sur la liste du Patrimoine mondial.

De manière indirecte la faiblesse ou le manque d'infrastructures et d'équipements peut, sur le long terme, porter préjudice sur le bien. Il a été constaté que, depuis le début des troubles, tout le matériel technique, roulant, l'armement ainsi que le mobilier de bureau sont inexistant. De même les pistes d'accès, les pistes intérieures ainsi que les ouvrages de franchissement sont dans un mauvais état par défaut d'entretien. Cette situation expose le bien à des risques de croissance de braconnage mais aussi d'implantation humaine à l'intérieur du parc. Des efforts doivent être menés sous la forme d'actions urgentes, pour mettre progressivement les moyens de surveillance, de suivi et de gestion à disposition des agents du parc.

3.2. La dynamique de la conservation du bien

La réserve de biosphère de la Comoé bénéficie, dans le cadre de la phase globale du projet régional UNESCO/MAB-UNEP/GEF sur le « Renforcement des capacités scientifiques et techniques pour une gestion efficace et une utilisation durable de la diversité biologique dans les réserves de biosphère des zones arides et semi arides d'Afrique de l'ouest », d'un financement d'une valeur de US\$ 20.000. La première tranche a été débloquée en septembre 2005.

Ce financement permettra de soutenir certaines activités en cours telles que la sensibilisation et les patrouilles enfin de préserver l'intégrité de la réserve. Dans le cadre des actions de sensibilisation il est prévu le démarrage d'une radio communautaire à Nassian. Le local est déjà acquis et le financement est imminent. Cette radio communautaire est un maillon

important dans le processus de sensibilisation des populations contre les actions illégales dans le parc et la sauvegarde du bien.

Futur local de la radio communautaire



La brigade forestière d'une part et les Forces Nouvelles de l'autre sont favorables à la mise en place d'une brigade mixte qui se chargerait de surveillance de la réserve. Les forces gouvernementales (Gendarmes et Militaires) se disent disposés à appuyer l'action de police de la brigade mixte notamment en appréhendant les braconniers aux postes de contrôle routier. C'est ce qui ressort des entretiens de la mission, en présence des membres du PNDDR/RC, au niveau des forces gouvernementales et de celles des Forces Nouvelles.

L'engagement de ces différentes actions permettrait la consolidation de la conservation du bien dont la situation actuelle connaît une lente évolution positive.

5. Conclusion et Recommandations

Les ressources naturelles de même que l'intégrité spatiale du parc ont été peu affectées à ce jour par la situation de crise qui prévaut et cela malgré la faiblesse des actions de surveillance et de gestion du bien. La volonté des forces en présence au niveau du parc (Forces de Défense et de Sécurité, Forces nouvelles) a été plusieurs fois manifestée lors de la mission de sauvegarder le bien. On peut certes déplorer l'absence de la coopération scientifique internationale de même que la faiblesse des actions riveraines mais la phase politique actuelle d'apaisement laisse entrevoir des lendemains meilleurs pour la reprise en main totale par l'Etat Partie de la conservation du bien. La phase post-crise doit immédiatement engagée des actions urgentes de renforcement de la surveillance, d'inventaires de la biodiversité, de réactivation de la station de recherche, de négociations et financements de microprojets riverains.

Recommandations

Les recommandations suivantes sont proposées :

1. Etablissement et renforcement du système de surveillance
2. Réhabilitation des pistes et des postes de surveillance
3. Extension des actions riveraines du Parc National de Taï au Parc National de la Comoé
4. Relance de la coopération internationale

5. Etude sur les usages et conflits d'usages
6. Harmonisation du système de zonage
7. Elaboration d'un plan de gestion
8. Réactivation de la station de recherche
9. Etude sur l'écologie du parc
10. Réflexion sur la mise en place de corridors vers le Burkina Faso et le Ghana

Processus de mise en place des recommandations

1. La situation actuelle de la Côte d'Ivoire nécessite la mise en place de mesures d'urgence. Le territoire de la réserve de la Comoé étant placé sous l'autorité de trois forces armées (FDS, ONUCI et FAFN), il est nécessaire d'agir rapidement pour mettre en place un contrôle efficace et cohérent de l'espace protégé. (rec.1, 2 et 4)
2. La planification ivoirienne des espaces protégés est basée sur des plans de gestion à 10 ans révisables à 5 ans, il est proposé de se conformer à ce cadre pour la planification des biens du Patrimoine Mondial et d'engager dès que possible la procédure de mise en œuvre du premier plan de gestion (rec.7).
3. Le classement de la Comoé selon la législation ivoirienne (Parc National) et selon les nominations internationales (Réserve de Biosphère et Patrimoine Mondial) nécessitent une clarification et une harmonisation des différents types de zonage liés à ces statuts. (rec.6).
4. L'importance des pressions réelles ou potentielles qui s'exercent de la périphérie à la zone centrale du parc nécessite le renforcement des actions envers les populations riveraines sur la base d'une politique participative. (rec.3 et 5).
5. Les inventaires, études et recherches disponibles sur la réserve de biosphère de la Comoé devront être complétés et actualisés. Ils devront, notamment, considérer les effets de la crise nationale sur les espèces et les milieux et prendre plus largement en compte les questions écosystémiques (rec.9).
6. La conservation de certaines espèces animales (singes et éléphants..) nécessitent une réflexion approfondie sur la création de corridors reliant des espaces protégés du Burkina Faso et du Ghana. Cette réflexion sera basée sur 3 niveaux : analyse des milieux, contact avec les milieux scientifiques, administratif et politiques du Burkina Faso et du Ghana, communication et négociations avec les sociétés humaines concernées (rec.10).
7. L'ensemble de ces recommandations et son processus devront être soumis systématiquement aux autorités compétentes de la Côte d'Ivoire (Parc National) et au comité MAB/UNESCO et au Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (site du Patrimoine mondial) : Plan de gestion, Plan d'Ecotourisme, Zonage...
8. Dans la mesure où la réserve de la Comoé a été placée sur la liste du Patrimoine Mondial en péril des mesures, des actions et un calendrier complètent ces recommandations en vue d'une évaluation par le comité du Patrimoine Mondial, afin de proposer la sortie de la liste en péril. Il conviendra en conséquence de respecter au plus près ces mesures, actions et calendrier et de déclencher au fur et à mesure les évaluations nécessaires.

Calendrier de mise en œuvre des recommandations

Afin de faciliter la tâche des gestionnaires du bien et l'évaluation des progrès réalisés dans sa gestion, il est proposé de suivre un calendrier s'insérant dans le phasage des plans de gestion

des espaces protégés ivoiriens (loi sur les parcs nationaux). En conséquence, le calendrier est basé sur une période de 10 ans, avec évaluation des résultats à 5 ans (phase 1) et à 10 ans (phase 2). Un tableau synoptique permet de visualiser le déroulement sur 10 ans.

Le calendrier serait le suivant:

- **2007**
 - définition des actions prioritaires
 - Recherche de financement
 - suivi écologique
 - Actions zone périphérique
 - confortement de la coopération internationale

- **2008**
 - Préparation du plan de gestion 1 (phase 1 et 2) (PG 1.1 et 1.2.)
 - Début des actions prioritaires
 - suivi écologique
 - Poursuite des actions zone périphérique

- **2009**
 - Préparation du plan de gestion 1 (phase 1 et 2) (PG 1.1 et 1.2.)
 - Validation du plan de gestion 1 par la Côte d'Ivoire, le comité MAB/UNESCO et le Comité du patrimoine mondial
 - Poursuite des actions prioritaires
 - suivi écologique
 - Poursuite des actions zone périphérique
 - Proposition pour validation du plan de gestion 1 au Comité du patrimoine mondial et au comité MAB/UNESCO

- **2010**
 - Début des actions du plan de gestion 1 (phase 1) (PG 1.1)
 - préparation du plan écotourisme 1

- **2011**
 - Suite des actions du plan de gestion 1 (phase 1) (PG 1.1)
 - Bilan plan de gestion 1 (PG 1.1) et actions hors PG 1.1
 - Evaluation du plan de gestion 1 (phase 1) (PG 1.1) par l'Etat Partie et l'UNESCO
 - préparation du plan écotourisme 1
 - Préparation plan de gestion 1 phase 2 (PG 1.2)

- **2012**
 - Suite des actions du plan de gestion 1 (phase 1) (PG 1.1)
 - Evaluation par le Comité du patrimoine mondial du retour sur la liste de patrimoine mondial
 - Révision du plan de gestion 1 (phase 1) (PG 1.1)
 - Validation du plan Ecotourisme 1 par l'Etat Partie et l'UNESCO

- **2013**
 - Début des actions du plan de gestion 1 (phase 2) (PG 1.2)
 - Actions écotourisme 1

- **2014**
 - Suite des actions du plan de gestion 1 (phase 2) (PG 1.2)
 - Suite des actions écotourisme 1

- **2015**
 - Suite des actions du plan de gestion 1 (phase 2) (PG 1.2)
 - Bilan des actions du plan de gestion 1 (phase 1 et 2) (PG 1.1 et PG1.2)
 - Evaluation des actions du plan de gestion 1 par l'Etat Partie et l'UNESCO
 - Préparation plan de gestion 2
 - Suite des actions écotourisme 1
 - Evaluation du plan écotourisme 1 par l'Etat Partie et l'UNESCO
 - Préparation plan écotourisme 2

- **2016**
 - Suite des actions du plan de gestion 1 (phase 2) (PG 1.2)
 - validation du plan de gestion 2 par l'Etat Partie et l'Unesco
 - validation du plan écotourisme 2 par l'Etat Partie et l'UNESCO

<i>PN COMOE PG1 Phase 1</i>					<i>PN COMOE PG1 Phase 2</i>					PG2...
2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
			WHC		WHC	WHC			WHC	WHC
<i>Définition actions prioritaires</i>	<i>Préparation PG1 (1.1 + 1.2)</i>	<i>Préparation PG1 (1.1 + 1.2)</i>	<i>Actions PG1.1</i>	<i>Actions PG1.1</i>	<i>Actions PG1.1</i>	<i>Actions PG1.2</i>	<i>Actions PG1.2</i>	<i>Actions PG1.2</i>	<i>Actions PG1.2</i>	<i>Actions PG2...</i>
<i>Recherche financement</i>	<i>Actions prioritaires</i>	<i>Validation PG1 par CI et WHC</i>	<i>Préparation Plan Ecotour. 1</i>	<i>Bilan PG1.1 et actions hors PG1.1</i>	<i>Evaluation WHC du retour sur la liste du PM</i>	<i>Actions Ecotourisme 1</i>	<i>Actions Ecotourisme 1</i>	<i>Bilan PG1 (1.1. et 1.2)</i>	<i>Validation PG2 par la CI et Unesco</i>	<i>Plan Ecotourisme 2</i>
<i>Suivi écologique</i>	<i>Suivi écologique</i>	<i>Actions prioritaires</i>		<i>Evaluation PG1.1 (CI/WHC)</i>	<i>Révision de PG1.1</i>			<i>Evaluation PG1 par CI et Unesco</i>	<i>Validation Plan Ecotourisme 2 par la CI et Unesco</i>	
<i>Actions zone périphérique</i>	<i>Actions zone périphérique</i>	<i>Suivi écologique</i>		<i>Préparation Plan Ecotour. 1</i>	<i>Validation du Plan Ecotourisme 1 par Unesco</i>			<i>Actions Ecotourisme 1</i>		
<i>Coopération internationale</i>		<i>Actions zone périphérique</i>		<i>Préparation PG1.2</i>				<i>Evaluation du Plan Ecotourisme 1 par CI et Unesco</i>		
								<i>Préparation PG2, et Prép. Plan Ecotourisme 2</i>		

4. ANNEXES

Termes de référence

Mission de suivi sur les sites du patrimoine mondial, Parcs Nationaux de la Comoé et de Taï (Côte d'Ivoire)

Termes de Références

1. But

Suite aux décisions **28 COM 15A.2** et **29 COM 7A.2** prises, respectivement, lors des 28^e (Suzhou, 2004) et 29^{ème} Sessions (Durban, 2005) du Comité du patrimoine mondial, une mission conjointe UNESCO – IUCN sera organisée, du 10 au 23 juin 2006, sur les Parcs Nationaux de la Comoé et de Taï (Côte d'Ivoire) et aura pour but de mener une évaluation de l'état de conservation du bien et de soumettre un rapport pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 30^e session à Vilnius (juillet 2006), Lituanie.

La mission inclura des visites des sites du patrimoine mondial, des réunions avec toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion et la conservation des sites (institutions nationales et locales, communautés locales, Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Délégation de la Communauté Européenne, ONGs intervenants dans la conservation du Parc), et enfin l'état des lieux de la documentation existante.

2. Composition de la mission

La mission UNESCO – IUCN sera composée du Dr. Amadou Boureïma et du Dr. Gérard Collin. Elle se fera en étroite collaboration avec le Point focal et coordonnatrice du patrimoine mondial (Contact : Dr. Martine Tahoux Touao, Directrice du Centre de Recherche en Ecologie), l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR, contact : M. Aïdara Gouesse, Directeur), la Commission ivoirienne de l'UNESCO, le Programme National de Désarmement et de Réinsertion (PNDR) et en compagnie de l'équipe qui sera communiquée par la coordonnatrice du patrimoine mondial en Côte d'Ivoire.

3. Objectifs

De manière générale, la mission aura pour principaux objectifs de :

- Visiter le Parc National de la Comoé dans toute la mesure du possible, compte tenu de la situation sécuritaire sur place, ainsi que celui de Taï et évaluer leurs états de conservation et de gestion ;
- Rencontrer toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion et la conservation du site (institutions, communautés et élus locaux, ONUCI, Délégation à l'Union Européenne, etc.) ;
- Fournir des informations sur les menaces, dommages, et atteintes à l'intégrité et aux valeurs universelles exceptionnelles pour lesquelles les sites ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;
- Identifier les domaines devant faire l'objet de recommandations pour la gestion et la conservation future des sites.

En particulier, pour ce qui concerne le Parc de la Comoé, elle aura pour objectif de:

- Evaluer les menaces qui ont été à l'origine de l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial en danger, en particulier celles dues au braconnage, à l'existence d'activités agricoles en zone contrôlée par les rebelles, et aux feux de brousse;
- Développer des points de repère ainsi qu'un calendrier des étapes devant éventuellement conduire au retrait du site de la Liste des sites en danger.

4. Contenu du rapport de la mission de suivi

Outre les éléments suivants :

- Le suivi de l'état de conservation des sites en rapport avec les éléments contenus dans les dossiers de nominations à travers l'ensemble des rapports produits et les discussions avec les autorités ivoiriennes;
- Une analyse des activités de conservation, et autres actions, effectuées sur les sites depuis leurs inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial ;
- Une analyse des activités de gestion des sites, ainsi que de leur mise en valeur ;
- Des recommandations précises pour le développement de plans d'action à court terme destiné à améliorer la gestion des sites ainsi que leur état de conservation

Le rapport qui sera préparé à l'issue de la mission de suivi devra inclure au minimum les éléments suivants :

Pour ce qui est du Parc National de la Comoé :

- Une évaluation de la nature et de l'étendue des menaces sur le site, en particulier les problèmes spécifiques dont le Comité du patrimoine mondial a fait état lors de ses 28^e et 29^e sessions (Suzhou 2004 et Durban 2005), y compris les impacts du conflit sur l'intégrité du bien;
- Recommandations pour l'élaboration d'un plan de réhabilitation d'urgence donnant des repères pour que le bien soit retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril ;

Et de manière générale :

- Les mesures que l'Etat partie compte prendre pour protéger la valeur universelle des sites ;
- Les recommandations sur les mesures supplémentaires devant être prises par l'Etat partie en vue de la protection de la valeur universelle des sites, y compris préparer des propositions de recommandations pour le Comité du patrimoine mondial.

5. Rédaction et Soumission du Rapport

5.1 Le rapport de la mission UNESCO/UICN de suivi sera conjointement rédigé par les représentants de l'UNESCO et de l'UICN à ladite mission ;

5.2 Une première version du rapport sur l'état de conservation et de gestion des sites synthétisant les éléments les plus importants ainsi que les recommandations sera soumise, par les membres de la mission ci-dessus référencée au point 5.1, au plus tard le 03 juillet 2006;

5.3 La décision finale sur les recommandations au Comité du patrimoine mondial et sur la version définitive du rapport sera prise par l'UNESCO et l'UICN en consultation avec les consultants référencés au point 5.1 ci-dessus ;

5.4 Le rapport final sera soumis au plus tard le 25 août 2006.